# Département du Pas de Calais
# Commune de Fouquereuil

# ARRETE DU MAIRE

**n° 2026-054**

**Objet : Restriction de circulation**
**Fermeture circulation Rue du marais**

**Le Maire de Fouquereuil,**

Vu les articles L 131-2 ; L 131-3 ; L 131-4 ; L 131-13 du Code des Communes,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-Huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministérielle du 6 Novembre 1992
Vu la demande de l'Assosiation Sport Loisir Détente de Fouquereuil,
Vu l'organisation du marché aux puces le Dimanche 04 octobre 2026
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation sera fermée rue du marais **le dimanche 04 octobre 2025 de 05h30 à 18h00**

**ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans la rue du marais à partir de 5h30 jusque 18h du N° 01 au N° 150**

**ARTICLE 3** : Des barrières seront installées de chaque côté de la rue du marais afin de bloquer l'accès ainsi que dans les rues transversales : Le domaine des claires ; Rue des églantines

**ARTICLE 4 :** La signalisation nécessaire sera mise à disposition par les services de la commune et mise en place par l'association Sport Loisir Détente.

**ARTICLE 5 :** Un défilé de vélos fleuris sera mis en place à l'intérieur du marché aux puces, il partira du City Parc (parking foyer communal) à, 11h30.

**ARTICLE 6 :** Tout stationnement gênant entrainera une mise en fourrière par le service de police

**ARTICLE 7 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commissaire de Police de Béthune, Monsieur le Chef de la Police Municipale du SIVOM ainsi qu'au Président de l'association Sport Loisir Détente.

Fait à Fouquereuil le 25 septembre 2026
le Maire

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-d-C)

Fabrice PEREIRA